



République Française

Département  
du Nord

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

<b>Date de convocation</b> Le 17 juillet 2020
--

<b>Objet de la délibération</b>
<b>Approbation du compte de gestion 2019</b>
<b>CM 2020//07-D8</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 17/08/2020

Envoyé en préfecture le 17/08/2020

Reçu en préfecture le 17/08/2020

Affiché le 17/08/2020

ID : 059-215901281-20200723-CM202007\_D8-DE

**Extrait du registre  
Des délibérations du Conseil municipal  
Commune de Cappinghem**

**Séance du 23 juillet 2020**

L'an deux mil vingt le 23 juillet à 17 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, JM.SPETEBROODT, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, , E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, N.ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : F.TREDEZ > pouvoir à T. WHIDEN , J.AGNIERAY > pouvoir à N. ROUBAUD,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V.DUCOURAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la Journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après délibération, DECLARE, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire

Christian MATHON

